

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 14 juin, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire, en vertu de la convocation faite le 7 juin 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Jean-Philippe BOURGOIN, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Patrice DELIGNY, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Salvatore GRIPPI, Evelyne GUEDAL, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Rémy HERBERT, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, David LEPINOIS, Patrick MOUGEL, Sophie PAQUIS, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 23
- ayant donné
procuration : 5
- votants : 28
- ont voté pour : 28
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Céline DEBFAUME a donné pouvoir à Sophie PAQUIS ; Frédéric GREBERT a donné pouvoir à Florent BORDET ; Virginie PASQUIER a donné pouvoir à Michel JOANNES ; Magali PFIRSCH a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Pascal JALOUX

Etaient absents : Laëtitia GOUX

Délibération N° 2018/06/44

**Objet : Dénomination d'un
espace public**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant le deuil tragique subi par la famille CHAVATTE avec le décès de leur fils Kévin âgé de 17 ans, suite à une agression dans le Bois des Sœurs à Mourmelon-le-Grand,

Considérant la volonté de cette famille que jamais ce drame ne tombe dans l'oubli,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de nommer les emplacements des rues, bâtiments, parkings et jardins communaux conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales en respectant les principes de conformité avec l'intérêt public local, de neutralité du service public et d'égalité des citoyens,

Considérant l'aspiration des habitants et des élus de Mourmelon-le-Grand à honorer la mémoire de Kévin CHAVATTE notamment pour qu'une telle abomination ne se reproduise pas,

Entendu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- que le jardin public du Bois des Sœurs est renommé : « Bois des Sœurs – Parc Kévin Chavatte » en hommage à ce jeune mourmelonnois décédé tragiquement à tout juste 17 ans.

Extrait certifié conforme,
A Mourmelon le Grand, le 15 juin 2018

Le Maire,
Pascal JALOUX

